

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Consignes à suivre en cas d'inondation

Gatineau, le 19 avril 2019 - En prévision de la hausse des niveaux d'eau prévue dans les prochains jours, la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais tient à rappeler aux citoyens les mesures de précaution à prendre pour prévenir les problèmes de santé liés à une inondation.

Pour éviter l'électrocution :

- Avant que l'eau ne s'accumule dans votre domicile, coupez le courant en ayant les pieds au sec. Si l'eau est déjà présente dans votre domicile, consultez Hydro-Québec (1 800 790-2424). Avant de remettre en fonction le courant, faites vérifier l'installation électrique par des spécialistes.

Pour éviter l'intoxication au monoxyde de carbone :

- Ne jamais utiliser à l'intérieur de votre domicile des appareils à combustion conçus pour l'extérieur, tels que pompes, génératrices, appareils de chauffage, de cuisson ou de barbecue. Ces appareils produisent du monoxyde de carbone. Si vous prévoyez utiliser des appareils à combustion près de la maison, munissez-vous d'un avertisseur de monoxyde de carbone à pile.
- Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, sans odeur et sans couleur. L'intoxication peut survenir en quelques minutes. Les premiers symptômes d'une intoxication sont des maux de tête, des étourdissements, des nausées, des vomissements et de la fatigue. Une intoxication plus importante peut causer des évanouissements et même la mort.
- En cas de symptômes, il faut :
 - Quitter immédiatement les lieux.
 - Appeler le 911.
 - Laisser la porte ouverte en sortant afin d'aérer complètement l'endroit.
 - Ne pas réintégrer les lieux avant d'avoir reçu l'avis des premiers répondants.

Pour éviter l'exposition à des substances chimiques dans l'environnement :

- Mettez les produits chimiques ou nocifs à l'abri (produit ménager, produit nettoyant corrosif, bidon d'essence, résidu d'huile usagée, etc.).

Pour éviter les maladies liées à la consommation ou l'utilisation d'eau :

- Si votre eau potable provient d'un réseau municipal, suivez les directives de la municipalité ou de l'exploitant.
- Si votre eau provient d'un puits individuel et que votre terrain est inondé, considérez l'eau comme étant non potable jusqu'à preuve du contraire.
 - Si l'eau est d'apparence normale, la faire bouillir au moins 1 minute à gros bouillons avant de l'utiliser pour boire, préparer les aliments et se brosser les dents.

Communiqué de presse

- Si l'eau est trouble ou si elle a une odeur inhabituelle, ne pas la boire, utiliser l'eau embouteillée.

En cas de crise ou de situation difficile : 811, option 2.

- Des intervenants psychosociaux qualifiés sont disponibles 24 h sur 24 h, 365 jours par année pour répondre à votre appel. Ils peuvent vous soutenir, vous conseiller, vous donner une information ou vous référer aux ressources appropriées de la région.

En cas de problème de santé non urgent : 811, option 1.

- Composer le 811 permet de joindre rapidement une infirmière en cas de problème de santé non urgent. Le service est offert 24 heures par jour, 365 jours par année. Les infirmières d'Info-Santé 811 donnent des conseils, peuvent répondre aux questions concernant la santé et vous référer aux ressources appropriées.

Pour toute situation où la sécurité des personnes est compromise de manière immédiate : 911

Pour des informations complémentaires ou pour en savoir plus, [consultez les sections « Inondation »](#) sur le site Web du CISSS de l'Outaouais et la section « Crue printanière » sur le [site web d'Urgence Québec](#).

-30-

Pour plus de renseignements :

Patricia Rhéaume

Agente d'information – Relations médias

Centre intégré de Santé et de Services sociaux de l'Outaouais

Téléphone : 819 966-6562

Cellulaire : 819 712-3731